



Référence : /OPGI/DPIF/2026

Date : _ _ _ _ _

MISE EN DEMEURE N°02

entreprise	Adresse de l'entreprise	N°du marché approuvé	Projet	Site
ATMANI Aïssa « Entreprise de travaux de Bâtiment Tous Corps d'Etat »	Cité des Forets MAGHNIA	04/2026 du 20/01/2026	Réalisation Des Travaux en TCE + VRD et poste transformateur Des 40 Logements promotionnels Aides (28 F3 et 12 F4) avec 10 Logements promotionnel libre (08 F3 et 02 F4) et un bureau de gestion et conciergerie à TERGA	Centre

- ✓ Vu le marché visé par la commission interne des marchés publics de l'OPGI de Ain Temouchent le 20/01/2026 sous le N° 04/2026 ;
- ✓ Vu l'ordre du service du commencement des travaux enregistré sous le N°02/2026 du 28/01/2026 ;
- ✓ Vu la mise en demeure N° 01 paru dans les quotidiens nationaux en date du 16/07/2026.
- ✓ Vu la lettre de bureaux d'étude le 27/07/2026.
- ✓ Vu le non lancement des travaux a ce jour.

L'entreprise **ATMANI Aïssa « Entreprise de travaux de Bâtiment Tous Corps d'Etat »** est mise en demeure dans un délai ne dépassant pas HUIT (08) jours à compter de la date de publication de cette mise en demeure N° 02 dans le bulletin officiel (BOMOP) ou dans la presse nationale, **pour le lancement des travaux.**

Faute de quoi, des mesures coercitives prévues par la réglementation seront engagées par le maitre d'ouvrage.

LA DIRECTRICE GENERALE